



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 7 du mois de septembre à 19 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 15 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Alexandre TRONCHE , Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Ch. CARON) Stéphane LARCIER (pouvoir Pierre MACHE)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 septembre 2022

DELIBERATION N° 2022.48 demandes d'aliénation terrain communal place de Versailles

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres parvenues en mairie qui concernent des demandes d'aliénation de parcelles appartenant à la commune, situées place de Versailles et cadastrées AH 456.455.398 :

- L'une formulée par M. et Mme FERNANDEZ DE LA IGLESIA propriétaires de la maison d'habitation qui jouxte la parcelle AH 456 et qui souhaiterait disposer de la parcelle afin d'y planter des arbres fruitiers
- L'autre formulée par le cabinet de kinésithérapie des remparts en vue de la construction d'un nouveau cabinet, celui existant ne permettant pas le développement de l'offre de soins.

Ces deux demandes ont fait l'objet d'un débat par la commission aménagement des espaces publics réunie le 31 août 2022.

Le conseil municipal,

compte tenu de la situation des parcelles qui permettent une accessibilité aisée et du stationnement,

compte tenu du peu de réserve foncière dont dispose la collectivité en vue de la création éventuelle de services ou d'équipements publics près du centre bourg,

refuse à l'unanimité les demandes d'aliénation déposées par M. et Mme FERNANDEZ DE LA IGLESIA et par le cabinet de kinésithérapie des remparts.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe CARON



Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0